

Loi (10037)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Aire-la-Ville (création d'une zone 4B protégée au centre du village, à l'extrémité du chemin Pré-Guillot)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29509-501, dressé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 18 août 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Aire-la-Ville (création d'une zone 4B protégée au centre du village, à l'extrémité du chemin Pré-Guillot), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 4 B protégée créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt aux archives d'Etat

Un exemplaire du plan N° 29509-501 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Art. 4 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

AIRE-LA-VILLE

Feuille Cadastrale 7

Parcelle N° : 1404 (part.)

Modification des limites de zones

Située au centre du village, à l'extrémité du chemin Pré-Guillot



Zone 4B protégée
DS OPB II

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle 1 / 1000		Date	18.08.2005
		Dessin	PN
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
01 - 00 - 03	ALV
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
501	
Archives Internes	Plan N°
	29'509
Indice	
CDU	
7 1 1 . 6	

